

## **Intervention sur le pour cent de salaire supplémentaire accordé au personnel non enseignant de la Province** (Séance du Conseil du 24 avril 2009)

Nous allons voter en faveur de l'octroi du pour cent aux membres du personnel non enseignant de la Province pour 4 raisons.

- 1) Pour motiver le personnel ;
- 2) La hausse est modérée, 1 % en brut. Il s'agit de la première hausse en termes réels (hors promotions) depuis un nombre certain d'années. Ce pour cent est réclamé depuis la Convention collective sectorielle de 2001-2002. La Province n'est pas la première institution à l'accorder. Ce pour cent a déjà été appliqué dans des communes de notre province.
- 3) La hausse profite à l'ensemble des travailleurs, au bas, au milieu et au sommet de l'échelle salariale. Dans un premier temps, le Collège avait d'autres idées. On se souviendra que lors de la discussion du Budget 2009, il avait proposé et défendu l'idée d'échelles barémiques spécifiques. En particulier, il s'agissait d'octroyer une meilleure échelle pour certaines catégories de travailleurs, notamment ceux travaillant dans les Finances provinciales, dont le niveau de rémunération est relativement élevé. Nous avons dénoncé ce projet, notamment par la voix de Jean-Claude Nihoul. Ces échelles barémiques spécifiques, cela revenait à octroyer des « privilèges de caste », ce qui est pour nous inacceptable.
- 4) Financièrement, la Province peut se permettre d'octroyer ce pour cent. D'une part, elle dégager des surplus budgétaires. D'autre part, l'indexation des salaires prévue dans le Budget 2009 n'aura pas lieu. Ce surplus ne tombe évidemment pas du ciel. Trois chiffres pour bien expliciter la situation. Le coût du pour cent pour l'exercice 2009 est de moins de 200.000 euros (la mesure n'entre en vigueur qu'en cours de l'année). Son coût en année pleine est d'un peu plus de 500.000 euros. Le relèvement des additionnels au précompte immobilier a rapporté 3,3 millions d'euros.

Si nous soutenons le pour cent, notre seul bémol est qu'il tombe à un mauvais moment. En effet, on augmente les salaires des agents provinciaux au moment où le secteur privé est sous pression avec ses conséquences en termes de pertes d'emplois et d'avantages sociaux rabaissés.